

## COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAL

### Nombre de Conseillers

**En exercice : 27**

**Présents : 25**

**Votants : 27**

L'an deux mille vingt et un, le 29 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni à huis clos dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 19 mars 2021 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

**Présents** : Anita ALLAIN-LE PORT, Jean-René JAOUEN, Brigitte FALLOT, Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Joseph LE SCIELLOUR, Sandrine SCOTTO, Bertrand CUVILLIER, Séverine MULLER, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle AVRARD, Patrick BERTRAND, Elisabeth BAELDE, Joël BIGNON, Nadine LE MARHOLLEC, Eveline PINOIT, Bruno PICAUD, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Christophe BEDARD, Virginie LE GOASCOZ, Francis UNTERSINGER, Sophie BODIN, Jérôme LATOUCHE.

**Ont donné procuration** : Frédéric LAURENT à Anita ALLAIN-LE PORT, Nadège CORSO à Patrick PIQUET.

**Secrétaire de séance** : Pernelle AVRARD

Considérant que le public n'est pas autorisé à se déplacer pendant le couvre-feu imposé par la crise sanitaire, l'accès au public des séances du Conseil municipal n'a pas été autorisé.

Les séances du Conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques sur le compte-rendu du dernier Conseil municipal. Monsieur Christophe BEDARD indique que sa remarque relative à l'utilisation des vestiaires du stade ne portait pas à polémique et qu'il avait évoqué ce point sans penser qu'il figurerait au compte-rendu.

Madame Brigitte FALLOT indique vouloir faire une annonce. Monsieur le Maire indique qu'il convient de commencer le Conseil municipal et de voir cette demande en fin de séance.

### **1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite à la démission de Monsieur Claude LEGOFF, Monsieur le Maire déclare installer Monsieur Jérôme LATOUCHE dans ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur Patrick PIQUET demande quelles sont les raisons de la démission de Monsieur Claude LE GOFF. Monsieur le Maire indique que dans sa lettre, il a évoqué des raisons personnelles de disponibilité familiale. Monsieur Francis UNTERSINGER indique qu'il n'explique rien en réalité. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du contenu de sa lettre. Monsieur Patrick PIQUET indique qu'en terme de démocratie, c'est un peu une trahison envers ses électeurs.

### **2) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITES CONSULTATIFS**

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de modifier comme indiqué dans la délibération, la composition des commissions municipales et comités consultatifs ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

### **3) COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020 – BUDGET COMMUNE**

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de constater les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ; de donner quitus à Monsieur le Comptable des Finances Publiques de Vannes-Ménimur pour le compte de gestion 2020.

#### **4) COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020 – BUDGET COMMUNE**

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation. Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur Jean-René JAOUEN et quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ; d'arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés à la délibération ; de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif.

#### **5) BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 728.853,13 euros au financement de la section d'investissement du budget 2021.

#### **6) FISCALITE LOCALE - TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2021**

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Monsieur le Maire indique que les taux d'imposition n'augmenteront donc pas en 2021. Madame Chantal de GRAEVE indique que la taxe d'habitation reste néanmoins à 13.25 % pour les résidences secondaires. Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'un courrier vient d'arriver précisant que la taxe restant dûe pour les résidences secondaires serait perçue directement par l'Etat et qu'il y aurait une compensation versée à la Commune. Il précise que la Commune en percevra donc plus cette taxe d'habitation en direct.

Madame Chantal de GRAEVE indique, concernant la taxe foncière, que la part départementale payée par le contribuable sera désormais à payer à la Commune et que cela ne changera rien pour le contribuable.

Monsieur Jean-René JAOUEN indique que la taxe d'habitation sera calculée dans le taux global déterminé par l'Etat et qu'il y aura une compensation de l'Etat avec l'application d'un coefficient correcteur. Il précise que certaines communes seront « sur-compensées » et d'autres « sous-compensées ». Il indique que la recette sera basée sur le taux de 2017.

Madame Chantal de GRAEVE demande comment l'Etat compensera cette taxe dans le cadre d'une augmentation d'habitants. Monsieur le Maire indique que cette notion est inconnue. Il précise que le circuit de perception des impôts va changer mais que les communes ne seraient pas lésées et la compensation se ferait à l'euro près. Il indique que plusieurs questions se posent : Quid de l'augmentation de la population ? Quid de l'évolution de l'inflation ? Sera-t-elle compensée même aussi faible soit-elle ?

Monsieur Patrick PIQUET demande si le coefficient correcteur va s'appliquer tous les ans suivant l'évolution de la population de la Commune ou du Département. Il demande si la Commune a connaissance de critères de calcul. Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'il n'y a aucune précision à l'heure actuelle. Il précise que tout sera basé sur le taux qui sera défini en matière de taxe foncière et que cela fera l'objet d'une disposition de la loi de finances tous les ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2021 : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 38,16 % (22,90% : taux communal + 15,26% : taux départemental) ; Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 48,97 % ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

#### **7) BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE**

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-René JAOUEN lisent le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Chantal de GRAEVE indique, concernant les dépenses de fonctionnement, que l'évolution entre le BP 2020 et le BP 2021 est de +2.64 % et non pas - 2.35 %. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que c'est un taux sur le montant global. Madame Chantal de GRAEVE indique que non.

Madame Chantal de GRAEVE demande le détail des investissements au sujet des terrains nus. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit notamment de terrains qui intéressaient déjà l'ancienne municipalité.

Madame Chantal de GRAEVE demande le détail pour les terrains bâtis. Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'il s'agit de deux maisons pour 78.500 € et 53.500 € et d'un appartement pour 83.500 € et une provision de 100.000 €. Monsieur le Maire précise que la provision est prévue pour des acquisitions qui pourraient arriver ponctuellement et qui se situeraient dans l'hyper centre concerné par le PRU.

Madame Chantal de GRAEVE indique que seulement 50.000 € sont prévus pour le Vallon de Kergonano. Monsieur le Maire indique que le projet va être repris prochainement.

Madame Chantal de GRAEVE demande des précisions concernant les effacements de réseaux. Monsieur Yannick LE HELLEY indique que les travaux d'enfouissement des réseaux de Bois Bas vont commencer le 16 avril et dureront environ deux mois. Les travaux de voirie commenceront en septembre. Il précise que ces travaux concernent la 1<sup>ère</sup> tranche.

Monsieur Jérôme LATOUCHE demande le détails des travaux 50.000 € prévus pour des travaux sur la salle de sports. Monsieur Yannick LE HELLEY indique qu'il s'agit de la réfection d'une partie du toit et du changement du sol de la salle. Monsieur le Maire précise qu'il y aura également une réfection de la ventilation.

Madame Chantal de GRAEVE demande le coût du nouvel office de la salle du Seniz. Monsieur le Maire indique que le coût total est d'environ 150.000 € et que cela représente à peine 1% du budget global pour la création d'une mini cuisine de production.

Madame Chantal de GRAEVE intervient sur le compte 2318, travaux de voirie. Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'il y figure beaucoup de RAR (Restes à Réaliser).

Madame Sophie BODIN demande à quoi correspondent les 6.408 € prévus pour des travaux de mur de défense contre la mer à la Pointe du Blaire. Monsieur le Maire indique que ce sont des travaux déjà réalisés mais pas encore payés et que la somme figure bien dans les RAR.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la **majorité absolue (6 absentions : P. PIQUET, C. de GRAEVE, C. BEDARD, V. LE GOASCOZ, F. UNTERSINGER, N. CORSO)** d'approuver le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 tel que présenté et annexé à la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

## **8) COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020 - BUDGET DES MOUILLAGES**

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de constater les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ; de donner quitus à Monsieur le Comptable des Finances publiques de Vannes-Ménimur pour le compte de gestion 2020.

## **9) COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020 – BUDGET DES MOUILLAGES**

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation. Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur Jean-René JAOUEN et quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de reconnaître la sincérité des réalisations ; d'arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés à la délibération ; de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif.

## **10) BUDGET DES MOUILLAGES – AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur Bertrand CUVILLIER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 111.767.47 euros au financement de la section de fonctionnement du budget 2021.

## **11) BUDGET PRIMITIF 2021 – SERVICE DES MOUILLAGES**

Monsieur Bertrand CUVILLIER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Chantal de GRAEVE demande le détail des investissements. Monsieur le Maire indique donne le détail de ce compte, soit 37.000 € pour des installations générales et des agencements, 35.000 € pour le remplacement du véhicule du service, 1.000 € pour le remplacement de l'ordinateur portable du service et 4.000 € pour des prévisions de rachat de corps-morts libérés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'approuver, au niveau du chapitre, le budget primitif du service des mouillages pour l'année 2020 tel que présenté et annexé à la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

## **12) COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020 - BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL LA CHESNAIE**

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de constater les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ; de donner quitus à Monsieur le Comptable des Finances Publiques de Vannes-Ménimur pour le compte de gestion 2020.

## **13) COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020 – BUDGET DU LOTISSEMENT LA CHESNAIE**

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation. Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur Jean-René JAOUEN et quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de reconnaître la sincérité des réalisations ; d'arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés à la délibération ; de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif.

## **14) BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL LA CHESNAIE – AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 537.877,78 euros au financement de la section de fonctionnement du budget 2021.

## **15) BUDGET PRIMITIF 2021 – LOTISSEMENT COMMUNAL LA CHESNAIE**

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'approuver le budget primitif du lotissement La Chesnaie pour l'année 2021 tel que présenté et annexé à la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

## **16) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE BADEN – ANNEE 2021**

Madame Sandra SCOTTO lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Monsieur Patrick PIQUET souligne le peu d'intérêt porté par la Municipalité à l'association « La Machinerie ». Il indique qu'il s'agit d'un tiers-lieu à vocation culturelle, pédagogique, intergénérationnelle. Il précise que la demande de subvention était à l'origine de 2.500 € pour le démarrage de l'association et non pas pour son fonctionnement. Il indique regretter cette frilosité vis-à-vis de ces jeunes badennois.

Monsieur le Maire indique que le projet est tout à fait honorable et que la municipalité en partage l'intérêt. Il précise que la Commune est sollicitée par toutes les associations pour des augmentations de subventions et il estime qu'il est déjà correct d'accorder 1.300 € à cette association. Monsieur Patrick PIQUET indique que ce n'est pas une augmentation qui a été demandée mais bien une subvention de démarrage. Il précise savoir

que l'adjoint aux finances et l'adjointe aux associations étaient plutôt favorable à la subvention demandée de 2.500 € et indique qu'il regrette qu'une autre décision ait été prise. Monsieur le Maire confirme qu'une subvention a bien été attribuée à cette association naissante.

Monsieur Jean-René JAOUEN remercie les présidents d'association qui ont décidé de ne pas demander de subvention à l'instar notamment de Bodenmor. Il précise que c'est une bonne action.

Monsieur le Maire invite les membres actifs des Conseils d'administration des associations à sortir de la salle pour ne pas prendre part au vote. Mesdames Valérie LE BERRIGAUD, Virginie LE GOASCOZ, Chantal de GRAEVE et Messieurs Joël BIGNON et Jean-René JAOUEN, conseillers municipaux et adjoint, sortent de la salle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'attribuer les subventions telles qu'énumérées dans la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

#### **17) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES – ANNEE 2021**

Madame Sandra SCOTTO lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Monsieur le Maire invite les membres actifs des Conseils d'administration des associations à sortir de la salle pour ne pas prendre part au vote. Madame Brigitte FALLOT, Messieurs Joël BIGNON et Bruno PICAUD, conseillers municipaux, sortent de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'attribuer les subventions aux associations extérieures à la commune de Baden telles qu'énumérées dans la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

#### **18) SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE EXTERIEURS – ANNEE 2021**

Madame Valérie LE BERRIGAUD lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Sophie BODIN demande pourquoi certains lycées sont subventionnés et pas d'autres. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de demande de la part de ces structures.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'attribuer la subvention à l'établissement d'enseignement professionnel telle qu'énumérée dans la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

#### **19) PARTICIPATION COMMUNALE AUX ACTIVITES DE L'ECOLE JOSEPH LE BRIX – ANNEE 2021**

Madame Valérie LE BERRIGAUD lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'approuver les modalités de la participation financière de la commune de Baden aux activités effectuées par l'école Joseph Le Brix ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

#### **20) CONTRAT D'ASSOCIATION – ECOLE SAINT-PIERRE – ANNEE 2021**

Madame Valérie LE BERRIGAUD lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de fixer le montant de l'enveloppe globale à 104.308,71 euros pour l'année 2021 ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention du 25 février 1998 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

## **21) PARTICIPATION COMMUNALE AUX ACTIVITES DE L'ECOLE SAINT-PIERRE – ANNEE 2021**

Madame Séverine MULLER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'approuver les modalités de la participation financière de la commune de Baden aux activités effectuées par l'école Saint-Pierre ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

## **22) ALLOCATION FOURNITURES SCOLAIRES – ECOLE SAINT PIERRE – ANNEE 2021**

Madame Séverine MULLER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de fixer le montant de l'allocation pour fournitures scolaires à 6.924,91 euros pour l'année 2021 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

## **23) ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – ECOLE JOSEPH LE BRIX - RENTREE 2021**

Madame Séverine MULLER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Monsieur Christophe BEDARD indique que ce point a été demandé depuis plusieurs années par les parents d'élèves afin d'avoir un temps éducatif plus important le matin car les enfants sont plus en capacité d'écouter. Il demande en quoi consiste le souci relatif au transport scolaire évoqué par GMVA et demande si ce problème aura une influence sur le changement définitif d'horaires du temps scolaire.

Monsieur le Maire indique que la raison invoquée par GMVA est le coût de la prestation du transport. Il précise que la modification d'horaires implique une modification du trajet, du temps de travail des chauffeurs, de l'organisation du transport et que le coût qui a été chiffré à 40.000 euros, n'est pas tenable.

Monsieur Christophe BEDARD demande combien de familles sont impactées par ce transport. Madame Séverine MULLER indique que cela concerne 10 enfants scolarisés à l'école Joseph Le Brix et qui empruntent le bus. Elle précise que le fait de modifier les horaires de l'école implique la modification des horaires du bus. Elle indique que GMVA a motivé son refus par le fait de mettre en place un nouveau chauffeur, une nouvelle navette et a chiffré cette mise en place à 40.000 euros.

Monsieur Christophe BEDARD demande si la proposition sera tout de même validée. Madame Séverine MULLER indique que cette demande est transmise à la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale) qui émet un avis. La demande est également transmise au CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) qui émet un avis. Ces avis seront ensuite transmis à GMVA qui se prononcera en dernier lieu. Elle précise que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'organisation du temps scolaire mais indique que ce changement n'est pas pour autant acté tant que toutes les instances ne se sont pas prononcées.

Monsieur le Maire indique que la DASEN a donné un avis favorable et que la demande doit maintenant passer en CDEN qui donnera l'avis final avant de se rapprocher des services de GMVA.

Monsieur Christophe BEDARD indique que le ¼ d'heure du matin n'est pas un gros changement car les écoles autour de Baden fonctionnent déjà sur cet horaire, voire même plus tôt. Il précise qu'il peut effectivement y avoir des éléments techniques à prendre en compte, mais le but est de prendre en compte le bien-être des enfants. Monsieur le Maire indique y être favorable mais qu'il faut prendre en compte aussi les impacts liés et notamment les transports en commun.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'émettre un avis favorable à la proposition du Conseil d'école de modifier l'organisation du temps scolaire telle qu'indiquée dans la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

## **24) MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE SA CUISINE, LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE JEUNES ET D'UN POLE MUSIQUE – AVENANTS AUX LOTS N°04, 05, 09, 14, 15, 16**

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 aux marchés de travaux des lots n°04 et 05, de l'avenant n°3 au lot n°15, l'avenant n°1 au marché de travaux des lots n°09, 14 et 16 pour l'extension du restaurant scolaire et de sa cuisine, la construction de l'espace jeunes et du pôle musique ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

## **25) CONSTITUTION D'UN COMITE CONSULTATIF « REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG »**

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un Comité consultatif « Réaménagement du centre bourg » ; de désigner les personnes suivantes en qualité de membre dudit Comité consultatif : Membres titulaires : **P. EVENO, N. LE MARHOLLEC, J. BIGNON, Y. LE HELLEY, J. LE SCIELLOUR, B. CUVILLIER** pour la majorité et **P. PIQUET, S. BODIN** pour les minorités - Membres suppléants : **S. MULLER, V. LE BERRIGAUD, J-C. LE BOULICAUT** pour la majorité et **N. CORSO, J. LATOUCHE** pour les minorités ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

## **26) AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA TRANSFORMATION D'UN LOCAL COMMUNAL EN ERP (ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC) – 5F RUE DES ARTISANS**

Monsieur Joseph LE SCIELLOUR lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Monsieur Patrick PIQUET indique que le nom de l'association est « l'outil en main du Golfe ». Il précise que le bâtiment ne recevra pas plus de 150 personnes voire même moins de 100 personnes et que si ce projet voit le jour, il débutera avec une trentaine voire une quarantaine de personnes au maximum. Il souhaite, dans la mesure du possible, que le délai de transformation en ERP soit le plus court possible. Monsieur le Maire indique que ce n'est pas évident au vu des procédures.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de permis de construire pour la transformation d'un local communal situé 5F, rue des Artisans, en ERP (Etablissement recevant du public) ; de mettre à la charge de la Commune de Baden les frais d'établissement du dossier de permis de construire ; de mettre à la charge de la Commune de Baden les frais liés aux travaux ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

## **27) DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – RUE DE L'ILE GAVRINIS.**

Monsieur Joseph LE SCIELLOUR lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au déclassement d'environ 200 m<sup>2</sup> du domaine public communal situé rue de l'île Gavrinis ; de mettre à la charge de Madame BELLEC Yvette les frais de géomètre liés à ce déclassement ; de mettre à la charge de la Commune de Baden les frais d'établissement de l'acte authentique d'échange ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

## **28) CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE ZY 77 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME DE PENHOAT VINCENT ET CHANTAL – RUE DU LENN**

Monsieur Joseph LE SCIELLOUR lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée ZY 77, à titre gratuit et au profit de Monsieur et Madame de PENHOAT Vincent et Chantal, propriétaire de la parcelle ZY 398 ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique permettant de régulariser la convention de constitution de servitude de passage ; de mettre à la charge de Monsieur et Madame de PENHOAT Vincent et Chantal l'établissement des actes relatifs à la constitution de servitude ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

## 29) DENOMINATION DE RUE - CHEMIN DE MANE PORHYGUEN – RETRAIT DE LA DELIBERATION N°109/2020 EN DATE DU 09 NOVEMBRE 2020

Monsieur Joseph LE SCIELLOUR lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au retrait de la délibération n°109/2020 en date du 09 novembre 2020 en ce sens qu'elle est erronée ; de procéder à la nouvelle dénomination de la voie suivante : Chemin de Mané Porhyguen, telle qu'indiquée sur le plan présente dans la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

\*\*\*\*\*

### Questions orales

Monsieur le Maire donne la parole au groupe minoritaire Baden Nouveau Cap pour les questions orales.

Madame Sophie BODIN lit la question n°1 suivante :

*« La démocratie participative est une valeur fondamentale de notre groupe et nous sommes très attentifs au bon déroulement du processus de concertation. Nous faisons régulièrement des propositions dans ce sens pour que la majorité aille plus loin pour faire participer les habitants aux décisions. Plus que de simples groupes de travail ou de comités composés uniquement d'élus, nous souhaitons qu'une vraie démarche de participation citoyenne soit généralisée à tous les projets impactant le quotidien des badennois.e.s. Ces processus ne sont pas si compliqués à mettre en œuvre. D'autres communes dans le Golfe le font (Séné, Saint-Avé, Theix, Auray...). Pourquoi pas Baden ? La première marche consisterait à cadrer et clarifier les modalités de cette participation et deux préalables nous semblent importants. Dans un premier temps, il est nécessaire de rédiger une charte de concertation qui s'appliquerait à tous les comités pour définir le rôle de chacun. Les élus majoritaires restant bien entendu décisionnaires en toute fin du processus. Puis dans un deuxième temps il faut réfléchir au processus de désignation des participants. Est-il envisageable de travailler sur ces deux points et si oui dans quelle commission ? »*

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

*« L'idée d'une charte de concertation peut paraître séduisante en soi et peut tout à fait être évoquée en commission « expression citoyenne ». Toutefois, il ne faut pas que le temps consacré à la rédaction d'une telle charte vienne retarder les travaux des comités consultatifs thématiques déjà créés. Ils sont composés d'élus des différents groupes qui peuvent demander la participation de personnes ressources ayant des compétences dans les domaines concernés par le périmètre de consultation du comité. »*

Monsieur Jérôme LATOUCHE lit la question n°2 suivante :

*« Notre rôle d'élus de la minorité au sein du conseil municipal est d'être exigeants et vigilants face à la politique menée par la majorité, d'exprimer nos désaccords lorsqu'il y en a, mais aussi de faire des propositions concrètes. Nous sommes particulièrement préoccupés par les arrêts successifs des activités associatives (loisirs, sports, culture et patrimoine ...). Nous constatons chaque jour comme les actions et activités proposées par les associations manquent aux badennois.es. Nous savons que Madame Scotto a rencontré les présidents des associations. Ces rencontres lui ont - elles permises de faire un point de la situation des associations badennois.e.s ? - A l'image du groupe « entreprendre » pour les entreprises, pourquoi ne pas créer un groupe de travail ouvert aux associations (présidents et adhérents) et aux citoyen.n.es pour réfléchir à une politique municipale pour les associations ? Serait-il envisageable de construire un projet associatif et une politique municipale qui viseraient à faire des associations un partenaire privilégié de la vie de la commune ? Une personne de la Municipalité (élus et/ou agent) ne pourrait-elle se rendre disponible afin d'accompagner les associations qui le souhaitent, notamment dans la recherche de subventions ? Nous souhaitons aussi revenir sur le tableau présenté dans le Document d'objectif. Ce tableau pourrait-il préciser les critères d'attribution des subventions et donner plus de transparence pour les citoyens ? Ces critères ne pourraient-ils pas être travaillés dans le groupe de travail que nous avons proposé précédemment ? Par exemple en tenant compte de la taille, du siège, du nombre d'adhérents, du nombre de salariés, du rayonnement pour la commune, des missions d'intérêt général... ? »*

Madame Sandra SCOTTO apporte la réponse suivante :

*« Dans l'espoir d'une sortie de crise sanitaire, j'ai effectivement lancé un appel aux présidentes et présidents des associations de Baden, qui ont rapidement répondu présents, pour leur présenter un ensemble de projets festifs et culturels les réunissant tous. Un point avec chacun a bien entendu été fait et des solutions ont été trouvées pour maintenir dans certains cas une part de l'activité. Tous savent que seules les directives préfectorales les empêchent de pratiquer et comprennent que les adhérents seront de retour dès que*

possible, bien trop heureux de reprendre une activité normale. Je précise que ces rencontres se sont déjà faites par petits groupes afin d'amorcer, toujours lorsque ce sera autorisé, des réunions d'échange, de concertation et d'organisation communes à toutes les associations. Quoi qu'il en soit, une vraie adhésion a eu lieu autour des projets festifs et culturels destinés à les rassembler et de nouvelles idées et propositions sont nées lors de ces entrevues. Je félicite et avoue être agréablement impressionnée par le dévouement et le dynamisme des associations de Baden !

Concernant les subventions :

Lorsque des subventions autres que municipales sont envisageables, tous les documents et procédures sont déjà transmis aux présidentes et présidents des associations. Avant de vous présenter ce soir la proposition d'attribution des subventions communales aux associations, différents groupes de travail se sont réunis :

- Un premier composé de 3 élus (adjoints et conseiller délégué)
- Un second avec l'avis de Monsieur le Maire
- Un troisième avec l'ensemble des adjoints et des Conseillers délégués
- Un quatrième au sein de la commission finances et en présence des minorités
- Un cinquième devant les commissions conjointes association, culture et sport toujours en présence des minorités.

Tous les critères d'attribution que vous avez évoqués ont été bien entendu pris en compte mais également l'état de trésorerie des associations et les besoins momentanés de certaines. Nous avons demandé à certaines associations de nous remettre un nouveau dossier plus détaillé et parfois plusieurs rendez-vous ont été pris pour en débattre et mieux appréhender les besoins. »

Madame Sophie BODIN lit la question n°3 suivante :

« Nous avons fait plusieurs propositions d'amélioration depuis le début du mandat : semaine du golfe, vélocéa, eaux pluviales, atlas de la biodiversité, trame noire, déplacements doux... A chaque fois, vous y avez apporté une écoute intéressée et indiqué que ces sujets seraient abordés dans les commissions dédiées. A ce stade, force est de reconnaître que peu de sujets ont été abordés en commission. Ne pourriez-vous pas proposer la mise en place d'un agenda afin de planifier au mieux ces réflexions pour 2021 ? »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Ces sujets sont essentiellement du ressort de la commission « environnement ». Certains d'entre eux ont été évoqué lors de la dernière et récente commission et un calendrier de réunions pour 2021 vous a été proposé. »

Monsieur Jérôme LATOUCHE lit la question n°4 suivante :

« Beaucoup de badennois.e.s souhaitent se retrouver et attendent ces moments avec impatience. Nous relayons ici leurs questions : Quelle politique culturelle sera mise en place à Baden ? Quels sont les premiers axes de réflexions ? Quel public voulez-vous toucher ? De quelle manière envisagez-vous d'ouvrir ces réflexions à la population ? »

Madame Sandra SCOTTO apporte la réponse suivante :

Concernant l'orientation des saisons culturelles :

Chaque année une saison culturelle sera clairement définie et annoncée au cours d'une soirée de présentation spéciale et au sein d'une revue municipale dédiée. Ces programmations ne s'articuleront pas seulement autour des spectacles, mais s'enrichiront d'expositions, de Musée ou ciné goûter, de conférences débat, de randonnées culturelles à la découverte du patrimoine, d'ateliers créatifs, de spectacles de rues et bien entendu des manifestations organisées par les associations pour leur offrir une plus large visibilité. Pour dynamiser et rassembler les talents du tissu associatif particulièrement riche de Baden, des événements à thèmes sont déjà programmés. Il vous apparaît maintenant plus clairement que tous les âges seront concernés par ces propositions culturelles. Une boîte à idée sera bientôt mise en service à l'accueil à disposition du public accompagnée de sa campagne d'information. Une nouvelle application Imagina nommée « Consultation citoyenne » va être mise en fonction très bientôt assortie également de sa campagne d'information. Un groupe de créateurs de Baden s'est constitué sous notre impulsion pour élaborer les chartes qui régiront entre nous les événements les incluant et pour pouvoir organiser entre eux en toute intelligence l'occupation des lieux lors des événements organisés par la Commune. (Boutique éphémère, les vendredis de Baden, marché de Noël, expositions à thème). »

Madame Sophie BODIN lit la question n°5 suivante :

« Nous relayons ici une question posée par plusieurs jeunes qui empruntent le bus quotidiennement pour rejoindre Vannes. Au retour, ils sont nombreux à descendre à l'arrêt de bus de Pomper pour s'éviter les

20 mn de trajet supplémentaires à travers la campagne Larmorienne. Mais une fois descendue rien n'est sécurisé. Aucun passage piétons pour traverser la départementale pourtant très fréquentée. Il est souvent dangereux de se lancer dans la traversée pour rejoindre la route de Baden. Est-il possible d'envisager rapidement la sécurisation des piétons dans ce secteur ? »

Monsieur Yannick LE HELLEY apporte la réponse suivante :

« Nous avons également été sollicités concernant le giratoire des quatre chemins. Comme il s'agit d'une route départementale, nous avons écrit au service concerné pour demander un marquage et il a donné une réponse favorable. Les travaux devraient démarrer prochainement. On fera la même demande pour le giratoire de Pomper. Le service Vélocéo est un programme de vélos en libre-service porté par l'agglomération et confié au délégataire de transport public Kicéo. A ce jour, seules 12 stations sont installées à Vannes et en première couronne dont la plus proche de nous à Arradon centre. Ce dispositif est amené à s'étendre dans les prochaines années et bien entendu Baden se portera candidate le moment venu pour l'installation d'une station sur son territoire. »

Monsieur le Maire donne la parole au groupe minoritaire Ensemble Pour Baden pour les questions orales.

Monsieur Christophe BEDARD lit la question n°1 suivante :

« Monsieur le maire, vous venez d'accorder à une de vos adjointes un permis de construire qui ne respecte pas les règles d'urbanisme en matière de hauteur de construction. Le service instructeur GMVA a émis un avis défavorable sur ce projet.

Nous pouvons admettre des dérogations mineures sur certains projets qui n'ont pas d'impact sur le voisinage ou l'environnement ; ce qui n'est pas le cas sur ce projet. Ce genre de faveur sera-t-il accordé aux seuls membres de votre équipe municipale ou par équité à l'ensemble des Badennois ? »

Monsieur Joseph LE SCIELLOUR apporte la réponse suivante :

« Il n'y a pas eu de faveur. Pour ce projet, GMVA nous a avisé que la hauteur de la maison était trop haute de 12 cm par rapport au niveau de la rue parce que l'ensemble des constructions (maison/garage) n'était pas unifié et a donc proposé un refus. En même temps, l'architecte a modifié son projet en unifiant la maison et le garage par une structure « clos et couvert », ce qui a permis de baisser le point de référence de la hauteur du projet et de répondre aux exigences de GMVA. J'ai donc autorisé le permis qui avait reçu un avis favorable de la Commission urbanisme. »

Monsieur Patrick PIQUET lit la question n°2 suivante :

« A la lecture du Budget et du compte 012 charges de personnel pouvez-vous nous préciser votre stratégie en matière de recrutement service par service ?

A ce jour sur le site Emploi-Territorial.fr 4 postes sont à pourvoir à Baden 2 aux espaces Verts, 1 en voirie, 1 Directeur adjoint au multi accueil. Pouvez-vous nous justifier ces recrutements ? »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Concernant les 2 postes aux espaces verts : il s'agit d'1 poste déjà existant en CDD pourvu depuis 2016 sous forme de CAE-CUI. L'objectif est de transformer cet emploi contractuel en emploi statutaire car il correspond à un besoin permanent ; S'agissant du second poste créé en espaces verts, il correspond à un besoin réel. Le poste en voirie est déjà existant et vacant suite à une mise en disponibilité d'un agent depuis le 15 août 2020. Quant au poste d'adjointe de direction du Multi-Accueil : il s'agit d'une régularisation du tableau des effectifs du CCAS. Le poste est déjà existant et pourvu (suppression d'un poste d'infirmier et création d'un poste d'éducateur jeunes enfants). »

Madame Virginie LE GOACQZ lit la question n°3 suivante :

« Nous avons régulièrement des questions de la part des Badennois qui ont l'impression que rien ne se passe dans la commune, sans doute par manque d'information. Vous avez publié une première gazette de Baden en Novembre 2020, la prochaine publication municipale ne sortira pas avant mi-mai 2021, ce qui fera 7 mois sans aucune communication « papier ». Ne pensez-vous pas qu'il serait indispensable d'augmenter la fréquence des publications ? »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

*« Nous travaillons en ce sens. »*

Madame Chantal de GRAEVE lit la question n°4 suivante :

*« Lors du Conseil Municipal du 9 Novembre 2020, nous vous avons interrogés sur la refonte du site internet, votre réponse Monsieur Le Maire : " Plus qu'une refonte c'est un nouveau site qui est en cours d'élaboration, le précédent étant totalement obsolète, comme vous le savez. Nous espérons pouvoir le mettre en ligne début janvier mais je préfère vous dire début février". Doit-on comprendre que ce nouveau site promis par vos équipes est déjà obsolète et ne verra le jour qu'en Février 2022 ? Vous avez fait réaliser un site internet provisoire, quand pensez-vous qu'il puisse être en ligne afin de pouvoir relancer la communication auprès de vos administrés ? »*

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

*« La décision a été prise de réaliser une nouvelle charte graphique et un nouveau logo pour la Commune. Un budget a été alloué, le cahier des charges réalisé et les consultations vont être lancées dans les prochains jours. S'ensuivra la réalisation du site définitif de la Commune intégrant les nouveaux critères visuels et des fonctionnalités comme les démarches en ligne. Donc oui, vous avez raison. Le nouveau site de la Commune verra le jour à l'horizon février 2022. Dans cette attente, un site provisoire sera mis en ligne prochainement. Le contenu est actuellement en relecture dans les différents services et les démarches de résiliation du site actuel sont en cours. »*

Monsieur Christophe BEDARD lit la question n°5 suivante :

*« Vous venez de modifier les règles de l'arrêt minute devant l'école Joseph Le Brix; ce système est encore moins fonctionnel qu'auparavant, provoquant des difficultés de fluidité. Par exemple, l'arrêt "10 secondes" sur la 2ème voie n'est plus autorisé par le policier municipal alors que ce principe répond à un besoin de nombreuses familles. Lorsque le policier n'est pas présent, le marquage incite également à un stationnement permanent ou des parents descendent de véhicule pour accompagner leurs enfants. Comptez-vous revoir ou améliorer les modifications que vous avez apporté ? »*

Monsieur Bertrand CUVILLIER apporte la réponse suivante :

*« La mise en place d'un stationnement de type « Arrêt-minute » devant l'école Joseph Le Brix a été réalisée pour permettre de fluidifier la circulation aux abords de l'école. On ne peut pas parler de modification puisque celui-ci n'existait pas auparavant. Le principe est de réserver, sur la voie de droite, une ligne de stationnement à ces arrêts minutes de façon à ce que les parents puissent déposer leurs enfants devant l'école en toute sécurité et sans qu'ils aient besoin de sortir de leur véhicule. Un marquage réglementaire de couleur bleue, matérialisant un stationnement spécifique, ici l'arrêt-minute, a d'ailleurs été réalisé sur cette voie. La voie de gauche est quant à elle une voie de circulation qui doit rester libre afin que les véhicules quittant l'arrêt minute puissent déboîter et quitter rapidement ces emplacements. La signalisation par panneau est en cours de finalisation. Il manque simplement l'indication « arrêt-minute » qui est en commande.*

*Nous rappelons que de nombreuses places sont disponibles autour de l'école pour stationner les véhicules des parents qui souhaiteraient accompagner leurs enfants jusqu'aux portes de l'école. (4 parkings : parking des enseignants sur lequel il reste parfois quelques places, parking du petit bois, parking de l'espace enfance-jeunesse, parking du Tumulus). La circulation aux abords de l'école serait d'autant plus fluide si ces règles étaient respectées. Nous comptons alors sur le civisme de chacun, chacune. Les agents de la Police municipale sont aussi régulièrement présents pour faire respecter et aider à cette nouvelle organisation. Ces derniers n'ayant pas, dans un 1<sup>er</sup> temps, la volonté de sanctionner mais d'expliquer les règles.*

*Nous tenons à préciser, qu'avant sa réalisation, ce projet a été présenté au conseil d'école devant les représentants des parents d'élèves, en présence du corps enseignant. Aucune remarque particulière ne nous a été adressée, le conseil d'école approuvant même ce projet. Depuis la mise en place de cette nouvelle organisation, à notre connaissance et après renseignement pris, une seule famille a exprimé son mécontentement auprès des services de la mairie. Je suis quant à moi surpris que cette seule famille ait pu retenir autant d'attention à votre égard et susciter cette question au sein du conseil municipal. »*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire indique que les informations au Conseil municipal, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales ont été déposées sur table.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions :

- Décision du Maire n°16/2021 en date du 22 février 2021 portant demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'achat de 2 gilets pare-balles.
- Décision du Maire n°17/2021 en date du 23 février 2021 portant signature d'un bail dérogatoire de location d'un local communal situé 2, rue Bernard Layec au profit de Madame ROBIC Morgane, entreprise « L'îlot Bijoux » pour une durée de 6 mois, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2021,
- Jugement du Tribunal Administratif de Rennes en date du 19 mars 2020 rejetant la requête des Consorts LE GUEN demandant l'annulation d'un refus de certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'un lotissement de 5 lots situé 16, route de Kériboul
- Décision du Maire n°18/2021 en date du 03 mars 2021 portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire d'une place de stationnement au profit de Madame DEVRED Virginie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021,
- Décision du Maire n°19/2021 en date du 23 mars 2021 portant exercice du droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner n°056 008 21 Y0031. Le bien est situé sur la parcelle AB 693 (Rue du Poulfanc) et est acquis aux fins de constitution de réserve foncière pour un montant de 12.000 euros non compris les frais de notaire.
- Décision du Maire n°20/2021 en date du 26 mars 2021 relative aux marchés de travaux pour l'extension du restaurant scolaire et de sa cuisine, la construction de l'espace jeunes et d'un pôle musique – avenants aux lots n°02, 06, 07, 08, 10, 11, 12, 13

LOTS		ENTREPRISES	Montant HT	TVA	Montant TTC	Avenant n°1	Avenant n°2	%	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
Lot 2	GROS-ŒUVRE	MAHO - Pontivy 56	737 140,25 €	147 428,05 €	884 568,30 €	6 350,13 €	20 433,08 €	3,633%	763 923,46 €	916 708,15 €
Lot 6	MENUISERIES ALUMINIUM	SOCIETE ALREENE DE MENUISERIE - Pluneret 56	121 173,21 €	24 234,64 €	145 407,85 €	3 477,90 €	887,27 €	2,14%	123 763,84 €	148 516,61 €
Lot 7	SERRURERIE METALLERIE	REALU - Hennebont 56	52 946,69 €	10 589,34 €	63 536,03 €	-5 689,00 €	6 961,00 €	2,40%	54 218,69 €	65 062,43 €
Lot 8	MENUISERIES BOIS	AUDIC - Erdeven 56	185 317,02 €	37 063,40 €	222 380,42 €	5 726,70 €		3,09%	191 043,72 €	229 252,46 €
Lot 10	CLOISONS SECHES - ISOLATION	RAULT - Rohan 56	184 800,00 €	36 960,00 €	221 760,00 €	8 635,34 €		4,67%	193 435,34 €	232 122,41 €
Lot 11	CHAPES - CARRELAGE - SOLS SOUPLES - FAIENCE	LE BEL - Malestroit 56	195 000,00 €	39 000,00 €	234 000,00 €	4 598,10 €	3 991,96 €	4,41%	203 590,06 €	244 308,07 €
Lot 12	PEINTURE - NETTOYAGE	PRS - Lanester 56	37 324,33 €	7 464,87 €	44 789,20 €	569,24 €		1,53%	37 893,57 €	45 472,28 €
Lot 13	PLAFONDS SUSPENDUS	COYAC - Vannes 56	49 802,30 €	9 960,46 €	59 762,76 €	- 609,30 €	500,00 €	-0,22%	49 802,30 €	59 762,76 €

- Décision du Maire n°21/2021 en date du 26 mars 2021 portant demande de subvention auprès de ROZO dans le cadre du programme de certificats d'économie d'énergie ALVEOLE pour l'achat d'arceaux pour stationnement de vélos électriques.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire annonce que Madame Brigitte FALLOT l'a informé de son intention de démissionner de son poste d'adjointe au Maire. Il précise qu'à cet instant, il n'a pas reçu sa demande officielle.

Monsieur le Maire communique la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le lundi 17 mai 2021 à 20h00 et lève la séance.

Affiché le 02 avril 2021

La secrétaire de séance,  
Pénellope AVRARD



Fait à Baden, le 31 mars 2021

Le Maire,  
Patrick EVENO

